



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-359

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-09-03-00001 - ARRÊTÉ du 3 septembre 2026 portant modification (N° 5) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Somme (1 page)	Page 3
R32-2026-09-04-00001 - ARRÊTÉ du 4 septembre 2026 portant modification (N° 3) à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental de La Somme au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (1 page)	Page 4

**ARRÊTÉ du 3 septembre 2026 portant modification (N° 5)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Somme**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de La Somme ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la CPAM de La Somme en date des 16, 28 avril, 28 mai et 19 juin 2026 ;

Vu la modification formulée par l'union nationale des associations agréées d'utilisateurs du système de santé (UNAASS).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 14 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

3) Union Nationale des Associations Agréées d'utilisateurs du Système de Santé (UNAAASS)

Titulaires :

- Sièges vacants (*en remplacement de M. Alexis MARCHAND-COOLS*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 septembre 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale


Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 4 septembre 2026 portant modification (N° 3)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental de La Somme au sein de l'Union pour le
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R.121-5 à R.121-7, D.213-7 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de La Somme au sein de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental de La Somme au sein de l'URSSAF de Picardie en date des 17 avril et 5 juin 2026 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Madame Isabelle VAN DE MOORTELE (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 septembre 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.